

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 468

27 juin 1998

SOMMAIRE

Acropole International Holding S.A., Luxembourg	22456	Medrar Holding S.A.H., Munsbach	22432
Arcana Holding S.A., Luxembourg	22464	MHS Holding S.A., Luxembourg	22432
Ariane Gestion S.A., Luxembourg	22429	Mior S.A. Holding, Luxembourg	22433
Brogui, S.à r.l., Howald	22458	Mondofinance International S.A., Luxembourg	22432
Chase Manhattan Vista Funds, Sicav, Luxembourg	22464	Montigny Holding S.A., Luxembourg	22425
Comité de Coordination des Associations Bosniaques au Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	22454	Morisa Luxembourg S.A., Luxembourg	22433
(Les) Compagnons du Terroir, S.à r.l., Luxembourg	22426	Motor-Center Mersch S.A., Mersch	22432
CONGD, Cercle de Coopération des Organisations non Gouvernementales de Développement de Luxembourg, Luxembourg	22454	Netsecure, S.à r.l., Luxembourg	22433
Deux S.A., Dudelange	22463	Nittler All Tours S.A., Luxembourg	22434
Eden Construction S.A., Esch-sur-Alzette	22459	Noris Finance S.A., Luxembourg	22434
Eurolux Carrelages, S.à r.l., Bettembourg	22461	North European Investment Properties S.A., Luxbg	22434
Gek-Co's, S.à r.l., Luxembourg	22446	Nouvelle S.O.K.B. International S.A., Luxembourg	22434
Global Chocolates S.A., Luxembourg	22418	Nouvelle Soluger, S.à r.l., Luxembourg	22434
Globetrust S.A., Luxembourg	22418	Pafint Holding S.A., Luxembourg	22435
Heavy Duty Consult S.A., Luxembourg	22418	Pininfarina International S.A., Luxembourg	22435
Hill Europa A.G., Wintrange	22419	Prospect Holding S.A., Luxembourg	22435
Hoplite Holding S.A., Luxembourg	22419	Provis Finance S.A., Luxembourg	22435
Hydra Investissements S.A., Luxembourg	22419	Putnam High Income GNMA Fund S.A., Luxembourg	22436
Imatix, S.à r.l., Luxembourg	22419	Relys S.A., Luxembourg	22436
Inari Real Estate S.A., Luxembourg	22420	Resource Audit, S.à r.l., Luxembourg	22437
INREALIM S.A., Investissements et Réalisations Immobilières, Luxembourg	22422	River Holding S.A., Luxembourg	22437
Integral Portfolios S.A., Sicav, Luxembourg	22420	RMT Consult S.A., Luxembourg	22437
Interassurances Pauly & Lamby, Luxembourg	22421	Royal Cross S.A., Luxembourg	22437
Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l. et Co, S.e.c.s. A, Luxembourg	22421	Rüsgen, S.à r.l., Luxembourg	22437
Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l. et Co, S.e.c.s. 1, Luxembourg	22421	Salt & Pepper by Jaco S.A., Bourglinster	22438
Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l. et Co, S.e.c.s. 2, Luxembourg	22421	Sanger International S.A., Luxembourg	22438
Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l. et Co, S.e.c.s. 3, Luxembourg	22422	Sasa S.A., Luxembourg	22438
Intercoiffure Eddy, S.à r.l., Luxembourg	22422	Schop Investissements S.A., Luxembourg	22438
Interfastening Holding S.A., Luxembourg	22422	Security Capital Global Management S.A., Luxembourg	22439
International Development Consulting S.A., Luxembourg	22423	Security Capital Global Realty, Sicaf, Luxembourg	22439
Jabelmalux S.A., Luxembourg	22423	SEDEV, Société Européenne pour le Développement S.A., Luxembourg	22440
Jepian S.A., Luxembourg	22424	Serandana S.A., Luxembourg	22440
KB Bonds, Sicav, Luxembourg	22425	SFIDE, Société Financière International de Développement S.A., Luxembourg	22444
Kikerono Konzern A.G., Luxembourg	22424	Sim S.A., Luxembourg	22441
Langeais Holding S.A., Luxembourg	22424	Sinaf S.A., Luxembourg	22442
Lexicon Holdings S.A., Luxembourg	22426	Skerry Holdings S.A., Luxembourg	22442, 22444
Libanil S.A., Luxembourg	22424	Société Holding de l'Etoile S.A., Luxembourg	22444
Link Paul, Alimentation en Gros, S.à r.l., Mamer	22426	Société Nouvelle Trimex, S.à r.l., Dippach	22434
Loeba, S.à r.l., Munsbach	22426	Sogenal Europe, Sicav, Luxembourg	22445
Logistic Contractors Centre S.A., Clervaux	22427	Solissimo S.A., Luxembourg	22439
Loschetter Services Data, S.à r.l., Luxembourg	22426	SOMALUX, Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	22444, 22445
Luxembourggeoise de Construction Immobilière S.A., Luxembourg	22428	Stefinlux S.A.H., Luxembourg	22445, 22446
Luxliants Schock-Streng Succ. Robert Schock, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	22428	St. George's School, S.à r.l., Luxembourg	22444
Maglux S.C.l., Luxembourg	22428	Stratco S.A., Luxembourg	22447
Main Services, S.à r.l., Luxembourg	22429	Strategic Ventures International S.A., Luxembourg	22447
Maison Peter, S.à r.l., Schiffflange	22429	Sud Béton, S.à r.l., Pétange	22447
Manatan Holding S.A., Luxembourg	22430	Tecnotrans A.G., Luxembourg	22448
Maneginvest S.A., Luxembourg	22430	Toplou Holding S.A., Luxembourg	22448, 22449
Maizels, Westerberg & Co S.A., Luxembourg	22429	Transoder A.G., Luxembourg	22449
Maroquinerie du Passage, S.à r.l., Bertrange	22430	T.R.G. Réviseurs S.A., Luxembourg	22449
(Norbert) Medinger, S.à r.l., Remich	22431	Uniaxe S.A., Luxembourg	22450, 22451
		Varon Investissements S.A., Luxembourg	22451
		Vendor S.A., Walferdange	22451
		Waterburry International Holding S.A., Luxembourg	22453
		Wirgam Holding S.A., Luxembourg	22453
		Wolff International S.A., Luxembourg	22452
		Zapi International Holding S.A., Luxembourg	22450
		Zodiac Europe S.A., Luxembourg	22453

HILL EUROPA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 45.598.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 503, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Signature.

(15805/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

HILL EUROPA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 45.598.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 février 1998, vol. 504, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Signature.

(15806/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

HOPLITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.399.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

HOPLITE HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(15807/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

HYDRA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 50.635.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

(15808/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

IMATIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.900.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster soussigné.

A comparu:

Monsieur Pieter Hintjens, informaticien, demeurant à B-2060 Anvers, Pijlstraat 9 (Belgique), ici représenté par Monsieur Robert Beckler, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

Monsieur Pieter Hintjens est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée IMATIX, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, (R. C. Luxembourg B numéro 55.900), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 557 du 30 octobre 1996,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- Frs), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune, entièrement libérées;

D'une décision de l'associé unique, la société à responsabilité limitée IMATIX, S.à r.l. est dissoute.

L'associé unique déclare que la liquidation a eu lieu aux droits des parties, par reprise par l'associé unique de l'intégralité de l'actif et du passif de la société, et qu'elle est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire la présent acte.

Signé: R. Becker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 1998, vol. 502, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jungerlinster, le 15 avril 1998.

J. Seckler.

(15809/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INARI REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 49.648.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1998, vol. 506, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(15810/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTEGRAL PORTFOLIOS, Société Anonyme sous le régime d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 53.062.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Heckmus, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable INTEGRAL PORTFOLIOS, avec siège social à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.062, constituée suivant acte notarié du 7 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 22 du 12 janvier 1996,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolution circulaire du conseil d'administration en date du 26 janvier 1998, ci-annexée,

ci-après désigné par «le comparant».

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

- Que suite à la demande de rachat datée du 22 janvier 1998 portant sur toutes les actions émises par INTEGRAL PORTFOLIOS, toutes les actions en circulation ont été remboursées valeur 30 janvier 1998 sur base du calcul de la valeur nette d'inventaire du 23 janvier 1998.

- Qu'une certification de la dernière valeur nette d'inventaire au 23 janvier 1998 a été effectuée par COOPERS & LYBRAND, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, dans son rapport de révision daté du 29 janvier 1998, ci-annexé.

- Que la société n'ayant plus d'actif, ni d'actionnaire, le conseil d'administration a constaté que la société a cessé d'exister et a conféré au comparant tous pouvoirs aux fins de:

– faire acter cette cessation, ce qu'il requiert le notaire instrumentant d'acter présentement,

– faire radier la société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

– informer la bourse de Luxembourg que la société a cessé d'exister,

– clôturer les comptes de la société auprès de la banque dépositaire BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à environ vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Heckmus, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1998, vol. 106S, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1998.

R. Neuman.

(15811/226/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY.

Siège social: L-1255 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15812/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l. et Co, S.e.c.s. A, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15813/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l. et Co, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15814/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l. et Co, S.e.c.s. 1, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15815/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l. et Co, S.e.c.s. 2, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15816/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l. et Co, S.e.c.s. 3, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15817/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTERCOIFFURE EDDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15818/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTERFASTENING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.351.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTERFASTENING HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(15819/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTERFASTENING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 août 1997

- les mandats d'Administrateur de Messieurs Paolo Rossi, avocat, CH-Breganzona et Paolo Dermitzel, économiste, CH-Cureglia comme Administrateurs-Délégués et Madame Ornelia Starvaggi, administrateur de sociétés, CH-Chiasso, Administrateur sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003;

- le mandat du Commissaire aux Comptes de Madame Elena Rossi-Dermitzel, économiste, CH-Cureglia est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
INTERFASTENING HOLDING S.A.

P. Rossi

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15820/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INREALIM S.A., INVESTISSEMENTS ET REALISATIONS IMMOBILIERES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 25.290.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

INREALIM, INVESTISSEMENTS
ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A.

Y. Johanns

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

(15822/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 31.899.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 9 avril 1998 à 11.00 heures
L'assemblée des actionnaires présents respectivement représentés a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs du nouveau conseil d'administration les personnes suivantes en remplacement des précédentes, toutes démissionnaires:

- a) Monsieur Alain Audren, ingénieur commercial, demeurant à F-55200 Gironville-Sous-Les-Côtes, le Presbytère
- b) Monsieur Jean-Claude Sonntag, pharmacien, demeurant à F-54000 Nancy, 78, rue Félix Faure
- c) Monsieur Noui Smara, directeur de société, demeurant à 191186 Saint-Petersbourg, Russie UL: Tiulenina AR 105

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire précédent, démissionnaire:
Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année deux mil un.

Quatrième résolution

Le siège de la société est fixé à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE ROBERT ELVINGER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 506, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15821/609/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.811.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

JABELMALUX S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(15823/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LIBANIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 21.293.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

(15831/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LIBANIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 21.293.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

(15832/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

KB BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.062.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour KB BONDS
KREDIETRUST
Signatures

(15825/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

KB BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.062.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 4 novembre 1997

1. Monsieur Ignace Temmerman est coopté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Henri de Jonge qui a démissionné le 22 avril 1997.

2. Il sera proposé à l'Assemblée de ratifier la cooptation de Monsieur Temmerman.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 10 décembre 1997

1. KB Bonds - Income Fund
l'acompte sur dividende de BEF 860,- distribué à chaque action à partir du 15 octobre 1997, est considéré comme dividende final.

2. KB Bonds - High Interest
l'acompte sur dividende de BEF 1.075,- distribué à chaque action de la catégorie DIV à partir du 15 octobre 1997, est considéré comme dividende final.

3. KB Bonds - Strong Currency
l'acompte sur dividende de BEF 1.250,- distribué à chaque action de la catégorie DIV à partir du 15 octobre 1997, est considéré comme dividende final.

4. Les cooptations du 16 mai 1997 de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Remi Vermeiren et Luc Philips, sont ratifiées.

5. La cooptation du 4 novembre 1997 de Monsieur Ignace Temmerman comme Administrateur en remplacement de Monsieur Henri de Jonge, est ratifiée.

6. Messieurs Luc Sebreghts, Bernard M. Basecqz, Daniel Van Hove, Jan Vanhevel, Daniel Couvreur, Ignace Temmerman et Stefan Duchateau sont réélus en qualité d'Administrateurs pour un terme de six ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

7. Le mandat de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en qualité de Réviseur d'Entreprises est renouvelé pour une durée de trois ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB BONDS, SICAV
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15826/526/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MONTIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.632.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie de lettre circulaire

Le Dr Bastien Thoma, Luxembourg, est coopté au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de Monsieur Michel Henckes, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Luxembourg, le 11 mars 1998.

Extrait certifié sincère et conforme
MONTIGNY HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15858/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LES COMPAGNONS DU TERROIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15829/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LEXICON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.408.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

LEXICON HOLDINGS S.A.

F. Mesenburg

F. Stamet

Administrateur

Administrateur

(15830/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LINK PAUL, ALIMENTATION EN GROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 23, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 29.478.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour LINK PAUL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(15834/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LINK PAUL, ALIMENTATION EN GROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 23, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 29.478.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour LINK PAUL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(15835/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LOEBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15836/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LOSCHETTER SERVICES DATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15838/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LOGISTIC CONTRACTORS CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 61.613.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGISTIC CONTRACTORS CENTRE S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.613, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 95 du 13 février 1998, avec un capital d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Theodorus Aendekerk, consultant, demeurant à Weert (Pays-Bas).

Monsieur le président désigne secrétaire Madame Gertrudis Pleunis, sans état particulier, demeurant à Weert (Pays-Bas).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guido Beysen, commerçant, demeurant à Anvers (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comaprants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social de L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, à L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue.

2. - Modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

3. - Révocation de la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC comme nouveau commissaire de la société.

5. - Modification de l'objet social et en conséquence de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le management, la gestion, le conseil en entreprises et la prestation de services logistiques.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Luxembourg à L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Clervaux.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Madeleine Kühl comme commissaire aux comptes de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 25 Greystone Manor, 19958 Lewes Delaware (U.S.A.), comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le management, la gestion, le conseil en entreprises et la prestation de services logistiques.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Clervaux, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumtant le présent procès-verbal.

Signé: T. Aendekerk, G. Pleunis, G. Beysen, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 1998, vol. 502, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 1998.

J. Seckler.

(15837/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.744.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(15839/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

LUXLIANTS SCHOCK-STRENG SUCC. ROBERT SCHOCK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Belval.

R. C. Luxembourg B 13.679.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 1998, vol. 309, fol. 12/1, case 12/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 1998.

P. Schock

Gérant technique

(15840/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MAGLUX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 19 août 1997, que Monsieur Jean-Jacques Meaille a cédé 20 parts sociales qu'il détenait dans la société MAGLUX, Société Civile Immobilière, à la société anonyme CHURCHILL INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme

M^e C. Meyen

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15841/282/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

ARIANE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 19.138.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1998, vol. 506, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean

P. Visconti

Mandataire Commercial

Fondé de Pouvoir

(15954/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

MAIN SERVICES, S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.364.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour MAIN SERVICES, S.à r.l.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(15842/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MAISON PETER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 3, rue D. Netgen.
R. C. Luxembourg B 13.623.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour MAISON PETER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(15843/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.207.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1998, vol. 506, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour la société

Signature

(15844/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 31 mars 1998

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Monsieur S. Westerberg, Monsieur R. Colwell, Monsieur M. Florman, Monsieur T. Soderstrom, Monsieur J. De Verdier et Monsieur P. Wikstrom sont nommés administrateurs et la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1998, vol. 506, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15845/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MANATAN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.857.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 1998

- Les démissions de Madame Yolande Johanns et Messieurs Hubert Hansen et Jacques-Emmanuel Lebas, de leur mandat d'administrateur, sont acceptées;
- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, L-Uebersyren, Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, Luxembourg, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, L-Esch-sur-Alzette, sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de juillet 1998;
- la démission de la société FIN-CONTROLE S.A., de son mandat de Commissaire aux Comptes, est acceptée;
- Monsieur Adrien Schaus, L-Tétange est nommé nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de juillet 1998;
- Le siège social est transféré du 37, rue Notre-Dame à Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour MANATAN HOLDING
KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15846/526/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MANEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.112.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour MANAGINVEST S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

(15847/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MANEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.112.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 1997

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Thierry Ponet, François Mesenburg et Bob Faber sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société, FIN-CONTROLE S.A., est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
MANAGINVEST S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15848/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MAROQUINERIE DU PASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8062 Bertrange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15849/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

NORBERT MEDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, Piscine Plein Air.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Norbert Medinger, commerçant, demeurant à L-5555 Remich, 4, place du Marché;
- 2) La société à responsabilité limitée RESTAURANT-FRITURE DE LA MOSELLE MEDINGER, S.à r.l., avec siège social à L-5555 Remich, 2, Quai de la Moselle
ici représentée par son associé unique la gérante Madame Hannelore Toennies, commerçante, demeurant à L-5555 Remich, 4, place du Marché.

Lesquels comparants déclarent que le nommé sub 1) est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée NORBERT MEDINGER, S.à r.l., avec siège social à Remich, Piscine Plein Air;
constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Lentz de Remich, en date du 21 juin 1995, publié au Mémorial C de 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 22579.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Norbert Medinger, prédit, déclare par la présente céder et transporter à la société à responsabilité limitée RESTAURANT-FRITURE DE LA MOSELLE, S.à r.l., ici représentée par sa gérante, cinquante et une (51) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée NORBERT MEDINGER, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de deux cent cinquante-cinq mille francs (255.000,-) que Monsieur Norbert Medinger reconnaît par la présente avoir reçu de la société à responsabilité limitée RESTAURANT-FRITURE DE LA MOSELLE, S.à r.l., ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Suite à la prédite cession de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-), chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Norbert Medinger, prédit	49
- La société à responsabilité limitée RESTAURANT-FRITURE DE LA MOSELLE, S.à r.l.	51
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant Monsieur Norbert Medinger, prédit, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommée nouveau gérant:

Madame Hannelore Toennies, prédite, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Medinger, H. Toennies, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 1998, vol. 833, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 avril 1998.

C. Doerner.

(15850/209/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

NORBERT MEDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, Piscine Plein Air.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1998.

C. Doerner.

(15851/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MEDRAR HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 58.526.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15852/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MHS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.615.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour MHS HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(15853/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MHS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.615.

Par décision de l'assemblée générale du 16 mars 1998,

- les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003

- le mandat du commissaire aux comptes, MANDATROPA AG, a également été renouvelé pour une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Luxembourg, le 15 avril 1998.

Pour MHS HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15854/783/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 18.397.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(15857/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MOTOR-CENTER MERSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7525 Mersch, 63, rue de Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 47.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1998.

M.C.M. S.A.

J.-M. Heitz

G. Thill

(15858A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MIOR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.169.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

MIOR S.A. HOLDING

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(15855/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MIOR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.169.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 1997

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald, Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen et Jean-Robert Bartolini, employé privé, L-Differdange et le mandat du Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Certifié sincère et conforme
MIOR S.A. HOLDING

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15856/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MORISA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.306.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

MORISA LUXEMBOURG S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(15859/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

NETSECURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.571.

Par décision de l'assemblée générale du 18 mars 1998,

- est nommée comme gérante administrative, Madame Danielle Schroeder, demeurant à Schuttrange.

Le gérant administratif peut valablement engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour toutes affaires n'excédant pas cinquante mille francs (50.000,-). Au-delà de ce montant, la signature conjointe du gérant technique est requise.

Luxembourg, le 14 avril 1998.

Pour NETSECURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15860/783/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

NITTLER ALL TOURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15861/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

NORIS FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.505.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

NORIS FINANCE

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(15862/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

NORTH EUROPEAN INVESTMENT PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.316.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1998, vol. 506, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

NORTH EUROPEAN INVESTMENT PROPERTIES S.A.

Signature

(15863/588/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

NOUVELLE S.O.K.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.728.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

NOUVELLE S.O.K.B. INTERNATIONAL S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(15864/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

NOUVELLE SOLUGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1533 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15865/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SOCIETE NOUVELLE TRIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dippach.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 3 avril 1998, vol. 133, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dippach, le 16 avril 1998.

Signature.

(15896/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

PAFINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.359.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

PAFINT HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(15866/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

PAFINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.359.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mars 1997

- les mandats d'Administrateur de Madame Françoise Stamet, de Messieurs Massimo Paganini et Alain Renard ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
PAFINT HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15867/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

PININFARINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 15.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 22, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PININFARINA INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature

(15868/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

PROSPECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.471.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

PROSPECT HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(15869/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

PROVIS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.418.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

PROVIS FINANCE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(15870/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.041.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND S.A.

A. Schmit

Directeur Administratif Adjoint

(15871/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.041.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way, effective 11 February 1998

- Mr Marie-François Lhote De Selancy is co-opted as a Director in replacement of Mr Jean-Paul Thomas, who resigned on 1 October 1997.

- It will be proposed to the Annual General Meeting to ratify the co-option of Mr Marie-François Lhote de Selancy.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 11 March 1998

- The co-option of Mr Marie-François Lhote de Selancy as a Director in replacement of Mr Jean-Paul Thomas, who has resigned, is ratified.

- Messrs Steven Spiegel, John R. Verani, Takehiko Watanabe, Thomas M. Turpin, John C. Talanian, Alfred F. Brausch and Marie-François Lhote de Selancy are re-elected as Directors for the ensuing year.

- a final dividend of US\$ 0.27 per share outstanding on the record date 11 March 1998 is declared to be payable on 20 March 1998; 12 March 1998 being ex-dividend date.

Certified true extracts

For PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND S.A.

A. Schmit

Assistant Administrative Manager

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15872/526/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

RELYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.173.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

RELYS S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(15873/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

RELYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.173.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 avril 1997

- Les mandats d'Administrateur de Mesdames Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange et Eliane Irthum, employée privée, L-Helmsange et de Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer et le mandat du Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Certifié sincère et conforme

RELYS S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15874/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

RESOURCE AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Petrusse.

Monsieur R. Gordon donne sa démission en tant qu'administrateur de la société RESOURCE AUDIT, S.à r.l. à partir du 1^{er} mars 1998.

R. Gordon.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15875/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

RIVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.310.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour RIVER HOLDING S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(15876/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

RMT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.183.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1998, vol. 506, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

RMT CONSULT S.A.

Signature

(15877/588/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

ROYAL CROSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 42.670.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 1997

Conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, aux articles 4 et 5 des statuts de la société et suivant l'autorisation du Conseil d'Administration, la société procède au rachat de 4.020 (quatre mille vingt) de ses propres actions.

Pour extrait sincère et conforme

ROYAL CROSS S.A.

F. Mesenburg

F. Stamet

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15878/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

RÜSGEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Auszug aus dem Protokoll der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 20. November 1997

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich verlegt.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1998.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1998, vol. 506, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15879/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SALT & PEPPER BY JACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6161 Bourglinster.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 506, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(15880/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SANGER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.521.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

SANGER INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

(15881/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

**SASA S.A., Société Anonyme,
(anc. SASA HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 32.808.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

SASA S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(15882/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SCHOP INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.684.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie de lettre circulaire

Le Dr Bastien Thoma, Luxembourg, est coopté au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de Monsieur Michel Henckes, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Luxembourg, le 11 mars 1998.

Extrait certifié sincère et conforme

MONTIGNY HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15883/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SEDEV, SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 11.298.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

SEDEV, SOCIETE EUROPEENNE

POUR LE DEVELOPPEMENT S.A.

A. Renard

F. Mesenburg

Administrateur

Administrateur

(15893/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.388.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 novembre 1997, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Jeffrey A. Cozad, SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT Ltd, London
- Jeremy J. Plummer, SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT Ltd, London
- David A. Roth, SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT Ltd, London
- William D. Sanders, SECURITY CAPITAL GROUPE INCORPORATED, Santa Fe, USA

Pour SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature H. Grommes

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(15884/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.389.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 1998, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Didier J. Cherpitel, JP MORGAN, London
- Jeffrey A. Cozad, SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT Ltd, London
- Jay O. Light, HARVARD BUSINESS SCHOOL, Boston, USA
- Todd W. Mansfield, SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT Ltd, London
- James T. Mauck, RR DONNELLY & SONS COMPANY, Amsterdam
- Jeremy J. Plummer, SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT Ltd, London
- William D. Sanders, SECURITY CAPITAL GROUPE INCORPORATED, Santa Fe, USA
- Jeffrey H. Schwartz, SECURITY CAPITAL INDUSTRIAL TRUST, Aurora, Colorado, USA

Pour SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature H. Grommes

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(15885/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SOLISSIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 52.917.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 16 avril 1998 que:

* Sont élus au poste d'administrateur:

- Monsieur Marc Hilger, conseiller d'entreprises, demeurant à L-8150 Bridel,
 - Monsieur Gérard Raulet, administrateur de sociétés, demeurant à F-54400 Cosnes-les-Romains,
 - Maître Christophe Poinot, maître en sciences commerciales, demeurant à F-57300 Hagondange,
- en remplacement des administrateurs démissionnaires: Melle Marie-Laure Aflalo, M. Albert Aflalo et de M. Patrick Aflalo.

* Est élue au poste de commissaire aux comptes:

- ABAX, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg,
- en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire: FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN.
Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

* Le siège social de la société est transféré:

- du 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1998, vol. 506, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(15898/677/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SEDEV, SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.298.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juillet 1997

- les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, Bissen, François Mesenburg, employé privé, Biwer et Alain Renard, employé privé, Olm sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
SEDEV, SOCIETE EUROPEENNE
POUR LE DEVELOPPEMENT
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15886/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

**SERANDANA S.A., Société Anonyme,
(anc. SERANDANA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.027.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SERANDANA HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 novembre 1997, dont la publication au Mémorial, Série C est en cours.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de la société de société holding sous le régime de la loi du 31 juillet 1919 en société de participations financières (SOPARFI) et ce avec effet au 1^{er} mars 1998
2. Changement de la dénomination sociale de SERANDANA HOLDING S.A. en SERANDANA S.A., société anonyme
3. Décision de modifier la date de clôture de l'exercice social
4. Modification des articles premier, quatre et onze des statuts sociaux pour les mettre en concordance avec les décisions sub 1, 2 et 3
5. Démission d'un administrateur
6. Nomination d'un nouvel administrateur
7. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société de société holding sous le régime de la loi du 31 juillet 1929 en société de participations financières (SOPARFI) et ce avec effet au 1^{er} mars 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de SERANDANA HOLDING S.A. en SERANDANA S.A., société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de choisir la date du 30 avril comme clôture de l'exercice comptable en précisant toutefois que le premier exercice social se terminera le 30 avril 1998.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, les articles premier, quatre et onze des statuts sociaux sont modifiés pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe par les présentes entre tous ceux qui sont ou deviendront propriétaires des actions ci-après décrites une société anonyme luxembourgeoise, dénommée SERANDANA S.A., société anonyme.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril. Chaque année, le trente avril, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Mademoiselle Gaby Schneider de ses fonctions d'administrateur.

Le vote sur sa décharge sera proposé à l'assemblée générale qui sera appelée à approuver les comptes relatifs à l'exercice pendant lequel Mademoiselle Gaby Schneider était encore en fonction, ensemble avec le vote sur la décharge des autres administrateurs.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, pour terminer le mandat de l'administrateur sortant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Martin, M. Gillardin, M. Schaeffer, N. Boumans, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 106S, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1998.

A. Schwachtgen.

(15887/230/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

**SERANDANA S.A., Société Anonyme,
(anc. SERANDANA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.027.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 248 du 25 mars 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

A. Schwachtgen.

(15888/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.702.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

Pour SIM S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(15889/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SINAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.824.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

Pour SINAF S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(15890/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SKERRY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 55.821.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of SKERRY HOLDINGS S.A., R.C. number B 55,821, having its registered office in Luxembourg, transferred from the Netherland Antilles to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 11th, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No. 544 of October 24th, 1996.

The meeting begins at three p.m., Mr Paul Krzysica, company secretary, residing in Huncherange, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Christel Ripplinger, maître en droit, residing at Manom (France).

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three hundred and fourteen thousand four hundred and fifty shares of no par value, representing the total capital of thirty-one million four hundred and forty-five thousand Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- To change the company's financial year end from 31 July to 31 March each year, with effect from 31 March 1998, so that the present financial year which began on 1 August 1997 shall end on 31 March 1998.

2.- To change the date of the annual general meeting of shareholders from the last day in the month of September at 11.00 a.m. to the second Tuesday in October at 3.00 p.m., the next annual general meeting to be held on 13 October 1998.

3.- To make any consequential changes to the Company's Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to change the company's financial year end from 31 July to 31 March each year, so that the present financial year which began on 1 August 1997 shall end on 31 March 1998.

As a consequence of the preceding resolution, Article 22 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 22. Financial year.** The financial year of the Company shall commence on 1st of April of each year and end on 31st of March of the following year.»

Second resolution

The general meeting resolved to change the date of the annual general meeting of shareholders from the last day in the month of September at 11.00 a.m. to the second Tuesday in the month of October at 3.00 p.m.

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of paragraph 9.1. of Article 9 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Paragraph 9.1. - first paragraph.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, on the second Tuesday in the month of October in each year at 3.00 p.m.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at three thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de SKERRY HOLDINGS S.A. R.C. B n° 55.821, transférée des Antilles Néerlandaises au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 544 du 24 octobre 1996.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Paul Krzysica, secrétaire de sociétés, demeurant à Huncherange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Christel Ripplinger, maître en droit, demeurant à Manom (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent quatorze mille quatre cent cinquante actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente et un millions quatre cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la fin de l'année sociale du 31 juillet au 31 mars chaque année, avec effet au 31 mars 1998, de sorte que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} août 1997 se terminera le 31 mars 1998.

2. Changement de la date de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du dernier jour du mois de septembre à onze heures au deuxième mercredi du mois d'octobre à quinze heures, la prochaine assemblée générale annuelle se tenant le 13 octobre 1998.

3. En conséquence, de faire toutes modifications nécessaires aux statuts de la société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 mars au 30 juin, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} avril 1997 se terminera le 30 juin 1998.

En conséquence, l'article 22 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier août de chaque année et finit le trente et un mars de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du dernier jour du mois de septembre à onze heures au deuxième mercredi du mois d'octobre à quinze heures, la prochaine assemblée générale annuelle se tenant le 13 octobre 1998.

En conséquence, le premier alinéa du paragraphe 9.1. de l'article 9 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Paragraphe 9.1. - premier alinéa.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'octobre de chaque année à quinze heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: P. Krzysica, R. Thill, C. Ripplinger, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 106S, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1998.

A. Schwachtgen.

(15891/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SKERRY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 55.821.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 260 du 30 mars 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

A. Schwachtgen.

(15892/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

**SFIDE, SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.139.

Par décision des associés de la Société de Gestion Fiduciaire, S.à r.l., agent domiciliataire de la société SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT S.A.

La dénonciation du siège, 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg de la société SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT S.A., déjà notifiée à l'administrateur-délégué de la société en date du 15 avril 1998, est déclarée.

Luxembourg, le 15 avril 1998.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Agent domiciliataire

C. Dax

Associé-Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1998, vol. 506, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15894/999/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SOCIETE HOLDING DE L'ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.272.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

SOCIETE HOLDING DE L'ETOILE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(15895/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

ST. GEORGE'S SCHOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 34.048.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 23, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Signature.

(15901/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 4.523.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL

LUXEMBOURGEOISE S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(15899/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 4.523.

Extraits des résolutions de l'Assemblée générale statutaire du 10 mars 1998

– le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
 Pour SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL
 LUXEMBOURGEOISE
 KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(15900/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SOGENAL EUROPE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 31.450.

Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Camille Jean Gérard Philippe Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 306 du 26 octobre 1989. Les statuts furent modifiés en date du 28 mai 1990, publiés au Mémorial C numéro 457 du 7 décembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOGENAL EUROPE
 SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
 L'agent domiciliaire
 Signature

(15897/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

STEFINLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.124.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding STEFINLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.124, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 564 du 2 décembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Maurizio Natale, comptable, demeurant à Dudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-trois mille neuf cents (63.900) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

– augmentation de capital à concurrence de LUF 9.900.000,- pour le porter de LUF 63.900.000,- à LUF 73.800.000,- par la création, l'émission et la souscription de 9.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune à libérer intégralement par des versements en espèces.

– Modification de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé LUF 73.800.000,- divisé en 73.800 actions de LUF 1.000,- chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions neuf cent mille francs luxembourgeois (LUF 9.900.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-trois millions neuf cent mille francs luxembourgeois (LUF 63.900.000,-) à soixante-treize millions huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 73.800.000,-), par la création et l'émission de neuf mille neuf cents (9.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des neuf mille neuf cents (9.900) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société VECO TRUST S.A., ayant son siège à Via Lavizzari 4, (Angolo Via Canonica), CH-6900 Lugano.

Intervention – Souscription – Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société VECO TRUST S.A., prédésignée, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lugano, le 2 avril 1998, laquelle a déclaré par sa représentante susnommée, souscrire les neuf mille neuf cents (9.900) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme de neuf millions neuf cent mille francs luxembourgeois (LUF 9.900.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-treize millions huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 73.800.000,-), divisé en soixante-treize mille huit cents (73.800) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 175.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, M. Natale, A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1998, vol. 833, fol. 62, case 9. – Reçu 99.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 1998.

J.-J. Wagner.

(15902/239/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

STEFINLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 1998.

J.-J. Wagner.

(15903/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

GEK-CO'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 49.972.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 1998 vol. 506, fol. 23, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1998.

Signature.

(15989/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

STRATCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.398.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

Pour STRATCO S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(15904/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

STRATCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.398.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

Pour STRATCO S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(15905/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

STRATCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.398.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

Pour STRATCO S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(15906/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

STRATEGIC VENTURES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.132.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

STRATEGIC VENTURES INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(15907/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SUD BETON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 12A, route d'Athus.
R. C. Luxembourg B 11.200.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour SUD BETONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(15908/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

TECNOTRANS A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.282.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

TECNOTRANS A.G.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(15909/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

TOPLOU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 60.458.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TOPLOU HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 23, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg, section B numéro 60.458, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 1997, publié au Mémorial C numéro 650 du 21 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 75 du 6 février 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence de ITL 1.500.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 2.000.000.000,- à ITL 3.500.000.000,- par la création et l'émission de 150.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

4.- Nomination de Monsieur Jean-Marc Heitz comme nouvel administrateur de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un milliard cinq cents millions de liras italiennes (1.500.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de deux milliards de liras italiennes (2.000.000.000,- ITL) à trois milliards cinq cents millions de liras italiennes (3.500.000.000,- ITL), par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription – Libération

Les cent cinquante mille (150.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme holding CHICHICASTENANGO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le montant de un milliard cinq cents millions de liras italiennes (1.500.000.000,- ITL) a été apporté en numéraire de sorte que le prèdit montant se trouve dès-à-prèsent à la libre disposition de la société TOPLOU HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trois milliards cinq cents millions de liras italiennes (3.500.000.000,- ITL), représenté par trois cent cinquante mille (350.000) actions de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé le 17 février 1998, comme nouvel administrateur Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de trente et un millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Gillen, M.-J. Leiten, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 1998, vol. 502, fol. 90, case 8. – Reçu 315.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 1998.

J. Seckler.

(15910/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

TOPLOU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 60.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 1998.

J. Seckler.

(15911/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

TRANSSODER A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.490.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

TRANSSODER S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(15912/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

T.R.G. REVISEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

Démission en tant qu'administrateur

Monsieur Karl Horsburgh donne sa démission en tant qu'administrateur de la société T.R.G. REVISEURS S.A. à partir du 1^{er} janvier 1998.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 1998.

K. Horsburgh.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15913/759/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

**ZAPI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. TRIGANO HOTELLIER S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société de TRIGANO HOTELLIER S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 1^{er} août 1996, publié au Mémorial C numéro 569 du 6 novembre 1996.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié, en date du 30 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 261 du 29 mai 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Andrea Adam, employée privée, demeurant à Schweich (Allemagne).

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la raison sociale en ZAPI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

2. Modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er}.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en ZAPI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ZAPI INTERNATIONAL HOLDING S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Adam, N. Thommes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 1998, vol. 840, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 avril 1998.

G. d'Huart.

(15914/207/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

UNIAXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.254.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour UNIAXE S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(15915/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Die Anwesenheitsliste, welche ne varietur von den Aktionären und dem Büro unterzeichnet wurde, bleibt diesem Protokoll beigefügt.

Der Herr Vorsitzende gibt daraufhin folgende Erklärung ab und zwar, daß:

A) Da die notwendigen Unterlagen zur Abhaltung der jährlichen Hauptversammlung, stattfindend an jenem Tag, welcher durch Artikel 9 der Satzung festgelegt wurde, daß heißt, am dritten Montag des Monats September, um 11.00 Uhr, aus technischen Gründen nicht vereint werden konnten, wurde einstimmig von den Aktionären beschlossen, die Hauptversammlung am heutigen Tage abzuhalten, um über die nachfolgende Tagesordnung zu beraten.

B) Aus der vorgenannten Anwesenheitsliste, erstellt, abgeschlossen und von den Mitgliedern des Büros als exakt beglaubigt, geht hervor, daß dreitausend (3.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend (1.000,-) Franken je Aktie, welche 100 % Prozent des Gesellschaftskapitals in Höhe von drei Millionen (3.000.000,-) Franken darstellen, gebührend in dieser Versammlung vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß gebildet ist und gültige Beratungen und Beschlüsse hinsichtlich der hier nachfolgenden Tagesordnung nehmen kann; alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre haben sich bereit erklärt, sich ohne vorherige Vorladung zu versammeln, nachdem sie von der Tagesordnung Kenntnis genommen hatten.

C) Die Tagesordnung der heutigen Versammlung sieht folgendermaßen aus:

1. Berichte des Verwaltungsrats vom 18. Juli 1997 in bezug auf den Jahresabschluß 1996.
2. Berichte des Kontenkommissars per 31. Dezember 1996.
3. Vorstellung und Verabschiedung der Bilanzen und der Gewinn- und Verlustrechnungen zum 31. Dezember 1996.
4. Beschlußfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats und des Kontenkommissars für die Ausführung ihres Mandats betreffend das abgelaufene Geschäftsjahr 1996.
6. Sonstiges

Erster Beschluß

Die Generalversammlung ratifiziert die Lageberichte des Verwaltungsrats vom 18. Juli 1997 und die Berichte des Kontenkommissars in bezug auf den Jahresabschluß zum 31. Dezember 1996.

Diese Berichte, nachdem sie ne varietur von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet wurden, bleiben diesem Protokoll beigefügt.

Dieser Beschluß wurde einstimmig angenommen.

Zweiter Beschluß

Die Bilanzen, die Gewinn- und Verlustrechnungen sowie die Erläuterungen betreffend den Jahresabschluß zum 31. Dezember 1996 werden, so wie sie vom Verwaltungsrat ausgearbeitet und vom Kontenkommissar ratifiziert wurden, angenommen.

Diese Bilanzen, Gewinn- und Verlustrechnungen und Erläuterungen, nachdem sie ne varietur von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet wurden, bleiben diesem Protokoll beigefügt.

Dieser Beschluß wurde einstimmig angenommen.

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, die Gewinn- und Verlustrechnungen und die Bilanzen des Geschäftsjahres 1996 anzunehmen, sowie deren Ergebnisse vorzutragen.

Dieser Beschluß wurde einstimmig angenommen.

Vierter Beschluß

Durch eine Sonderabstimmung erteilt die Hauptversammlung den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Kontenkommissar für die Ausführung ihrer Mandate betreffend das abgelaufene Geschäftsjahr 1996 vollkommene Entlastung.

Dieser Beschluß wurde einstimmig angenommen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und niemand sich mehr zu Wort meldet, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung um 12.00 Uhr für geschlossen. Der Schriftführer liest das Protokoll vor, welches von den Mitgliedern des Büros und von den Aktionären oder deren Bevollmächtigten, die diesen Wunsch zum Ausdruck bringen, unterzeichnet wird.

Luxemburg, den 12. August 1997.

P. Feller	C. Dax	A. Jung
<i>Vorsitzender</i>	<i>Schriftführer</i>	<i>Stimmzähler</i>

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15919/000/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

WOLFF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.804.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 avril 1998.

WOLFF INTERNATIONAL S.A.

(15923/783/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

WATERBURY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 61.859.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 16 avril 1998, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est transféré à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs et nomme en leur remplacement Messrs:
 - Monsieur Jean Hoffmann, Conseiller Fiscal, Luxembourg;
 - Mlle Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich;
 - Mme Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.
 Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.
3. L'assemblée accepte la démission du commissaire et nomme en son remplacement Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange. Il terminera le mandat de son prédécesseur.
4. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 506, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15920/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

WIRGAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.299.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

WIRGAM HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(15921/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

WIRGAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.299.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 1997

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald, Hubert Hansen, employé privé, L-Mersch et Alain Renard, employé privé, L-Olm et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 6 juin 1997.

Certifié sincère et conforme
WIRGAM HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15922/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

ZODIAC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.466.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

ZODIAC EUROPE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(15924/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

**CONGD, CERCLE DE COOPERATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
DE DEVELOPPEMENT DE LUXEMBOURG.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

Changement de statuts

Art. 7. Conseil d'Administration. § 1^{er}: Le Cercle est géré par un conseil d'administration de cinq membres au moins et quinze au plus, élus parmi les représentants des membres du Cercle pour une durée de deux années.

Luxembourg, le 27 mars 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(15925/610/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

**COMITE DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS BOSNIAQUES AU GRAND-DUCHE
DE LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

(anc. ASSOCIATIONS BOSNIAQUES AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l.).

Siège social: L-1318 Luxembourg, 35, rue des Celtes.

MODIFICATION DE STATUTS

I. Dénomination, Objet social, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de COMITE DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS BOSNIAQUES AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l. (ci-après «l'Association»).

Art. 2. L'Association a pour objet social:

- a) la représentation et la défense des intérêts de la communauté bosniaque du Grand-Duché de Luxembourg;
- b) l'entretien de relations culturelles, sociales et éducatives avec la Bosnie-Herzégovine;
- c) la fourniture d'une aide économique et humanitaire à la population et aux institutions publiques et privées de Bosnie-Herzégovine; et
- d) la promotion de colloques, séminaires, conférences, manifestations culturelles et éducatives au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger en relation avec la Bosnie-Herzégovine.

Pour la réalisation de l'objet social précité, l'Association est habilitée à collaborer avec toutes personnes de droit privé ou public poursuivant un but analogue, ainsi qu'avec tout organisme ou toute institution Etatiques et/ou internationales.

Art. 3. L'Association a son siège social à L-1318 Luxembourg, 35, rue des Celtes. Il pourra être transféré par simple décision de l'assemblée générale en tout autre lieu.

Art. 4. La durée de l'Association est illimitée.

Toutefois sa dissolution pourra à tout moment être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix et à condition que les deux tiers des membres soient présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. Cette dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

II. Associés

Art. 5. Il existe deux catégories d'associés au sein de l'Association: les membres d'honneur et les membres effectifs. Le nombre des associés de l'Association n'est pas limité. Son minimum est fixé à trois.

Art. 6. Les admissions de nouveaux membres effectifs est décidées de façon souveraine par le conseil d'administration.

Art. 7. Les membres effectifs, sont:

- Monsieur Miralem Ramic, juriste, demeurant à 135, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg, de nationalité bosniaque;
- Madame Dzeneta Ramic, employée privée, demeurant à 135, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg, de nationalité bosniaque;
- Monsieur Armin Beslija, médecin, demeurant à 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, de nationalité bosniaque;
- Monsieur Manfred Schraepfer, avocat, demeurant à 58, rue Charles Martel, L-1050 Luxembourg, de nationalité française;
- Madame Selma Cemic, ingénieur civil, demeurant à 6, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg, de nationalité croate;
- Monsieur Muharem Cemic, ingénieur civil, demeurant à 6, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg, de nationalité croate;
- Madame Regine Auguste-Kaiser, retraitée, demeurant à N.S. Pierret, L-2335 Luxembourg, de nationalité allemande;
- Madame Mubina Isovich-van Veen, employée privée, demeurant à 16, rue M. Perrang, L-8160 Bridel, de nationalité hollandaise;
- Madame Emira Hadrovic, employée privée, demeurant à 7, rue Xavier de Feller, L-3452 Luxembourg, de nationalité bosniaque;
- Madame Selma Schauls, professeur, demeurant à 18, rue de Roche, L-1918 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise; et

– Madame Kana Teufilevic, employée privée, demeurant à 326B, rue de Roche, L-1918 Luxembourg, de nationalité bosniaque.

Art. 8. La qualité de membre d'honneur peut être conférée par le conseil d'administration.

Art. 9. Tout membre est libre de se retirer de l'Association en adressant sa démission aux administrateurs. Est réputé démissionnaire l'associé qui, dans le délai de trois mois à partir de l'échéance des cotisations, ne paye pas les cotisations lui incombant.

L'exclusion d'un associé pourra être prononcée, après avis du conseil d'administration, par l'assemblée générale des membres associés délibérant à la majorité des deux tiers des membres présents, en cas de violation des présents statuts ou en cas de préjudice porté aux intérêts de l'association.

L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social de l'Association et ne pourra en outre réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées. Il ne peut ni réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

III. Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale élit le conseil d'administration à la majorité simple. Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts et de l'orientation de l'Association.

Art. 11. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle sera présidée par le Président du conseil d'administration en exercice. Le conseil d'administration procédera à la convocation de l'assemblée générale. Chaque membre sera individuellement convoqué au moins 8 jours avant l'assemblée en indiquant l'ordre du jour. L'assemblée pourra se réunir aussi souvent que son intérêt l'exige.

Art. 12. Chaque membre dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la Loi de 1928 ou les statuts de l'Association. Toute résolution prise sera tenue à la disposition des membres associés et tiers au siège de l'Association.

Art. 13. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration sur l'exercice écoulé. Après vérification des comptes, l'assemblée générale approuvera les comptes de l'exercice écoulé et donnera décharge au conseil d'administration. L'assemblée générale pourra, en statuant à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, nommer une commission chargée du contrôle des finances de l'Association.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur une modification des statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

IV. Administration

Art. 15. L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres. L'assemblée générale pourra décider d'augmenter le nombre d'administrateurs. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple pour deux ans, et en tout temps révocable par elle. Ils sont rééligibles.

Art. 16. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Association à l'exception de ceux que les statuts ou la loi confèrent à l'assemblée générale. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles ou immeubles, hypothéquer, emprunter conclure des baux de toute durée, accepter tous legs, subsides, donations et transferts, renoncer à tous droits, toucher ou recevoir toutes sommes et valeurs consignées, ouvrir tous comptes auprès des banques, effectuer sur ledit compte toutes opérations tout retrait de fonds par chèques, ordre de virement ou de transfert, conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix, associés ou non, représenter l'Association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

Art. 17. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président (ci-après le «Président»), éventuellement un vice-président, et un secrétaire. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont exercées par le vice-président. L'Association est engagée par la signature du Président seul ou en cas d'empêchement, par la signature conjointe de deux administrateurs. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou du secrétaire. Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Art. 18. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relative aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat et aux fautes commises dans leur gestion.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

V. Cotisations

Art. 20. Le montant de la cotisation annuelle est de Flux 200,- au moins et de Flux 100.000,- au plus.

VI. Mode d'établissement des comptes

Art. 21. Le conseil d'administration établit le compte de recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Règlement d'ordre intérieur

Art. 22. Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement d'ordre intérieur pourra être apportées par le conseil d'administration ou l'assemblée générale, statuant à la majorité simple des associés présents ou représentés.

IX. Dissolution et liquidation de l'Association

Art. 23. La dissolution de l'association s'opère conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée (ci-après, la «Loi de 1928»). En cas de dissolution de l'Association, l'assemblée générale, statuant à la majorité simple des associés présents ou représentés, désignera le liquidateur, déterminera son pouvoir et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

X. Dispositions finales

Art. 24. Pour tout ce qui n'a pas été expressément prévu par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi de 1928.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 506, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15926/282/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

ACROPOLE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société GRAVELL INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par:

– Monsieur Jean Zeimet, expert-comptable, demeurant à Bettange/Mess, et

– Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'un dépôt de procuration, fait par le notaire Marthe Thyès-Walch de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1993, volume 867A, folio 25, case 2.

Monsieur Jean Zeimet, préqualifié, est ici représenté par Maître Christel Henon, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 19 mars 1998.

2.- La société anonyme EURFINANCE S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

– Maître Christel Henon, préqualifiée, et

– Monsieur Jean Zeimet, préqualifié.

Monsieur Jean Zeimet, préqualifié, est ici représenté par Maître Christel Henon, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 19 mars 1998.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ACROPOLE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation, et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société GRAVELL INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, six cent vingt-cinq actions	625
2.- La société anonyme EURFINANCE S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Jean Zeimet, expert-comptable, demeurant à Bettange/Mess;
 - Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg;
 - Madame Marcelle Clemens, sans état, demeurant à Remich.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
Madame Albertine Fischer, comptable, demeurant à Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
- 5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.
- 6) Le siège social est établi à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: C. Henon, J. Seckler.
Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 1998, vol. 502, fol. 87, case 1. – Reçu 12.500 francs.
- Le Receveur (signé): G. Schlink.
- Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 17 avril 1998. J. Seckler.
- (15928/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

BROGUI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

- Denis Browaey, agent commercial, demeurant à F-54000 Nancy, 44, rue Henry Poincaré,
- Jean-Pierre Guilhat, agent commercial, demeurant à F-18100 Vierzon, Chemin du Village d'en Haut.

Les deux ici représentés par Armand Distave, conseiller fiscal et économique, demeurant à Luxembourg, suivant pouvoir sous seing privé du 19 janvier 1998, ci-annexés.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BROGUI, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Howald.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires dans le secteur du textile, des chaussures et articles de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Denis Browaey, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Jean-Pierre Guilhat, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à vingt-sept mille francs luxembourgeois (27.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Denis Browaey, préqualifié.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Distave, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 10 avril 1998, vol. 461, fol. 39, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 avril 1998.

F. Molitor.

(15929/223/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

EDEN CONSTRUCTION, Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Kléber Fernand Charles Hardy, administrateur de sociétés, demeurant à Maxeville/France;
2. Madame Christiane Simone Marcelle Ragot, employée privée, demeurant à F-55130 Vouthon-Bas, 22, Grand'rue; ici représentée par Monsieur Kléber Fernand Charles Hardy, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

La prédite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants, toujours représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de EDEN CONSTRUCTION.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet les activités de conseil et d'intermédiaire dans l'organisation de chantiers de construction, la construction de bâtiments, tant publics que privés, tant en gros oeuvre que parachèvement, le négoce de matériaux de construction au sens large, tant à l'intérieur du pays qu'à l'importation ou à l'exportation.

Elle a en outre pour objet la prise de participation au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien; elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateurs ou de mission de consultance au sens le plus large.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété, conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés. Dans ce contexte toute prise de participation dans une autre société est considérée comme un acte de gestion courante, de sorte que toute souscription de parts ou d'actions peut se faire avec la seule signature de l'administrateur-délégué.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale des actionnaires peut nommer le premier président du conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.
2. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital comme suit:

1. Monsieur Kléber Fernand Charles Hardy, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2. Madame Christiane Simone Marcelle Ragot, préqualifiée, dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ cinquante mille francs (50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Kléber Fernand Charles Hardy, administrateur de sociétés, demeurant à Maxeville/France;
- b) Madame Christiane Simone Marcelle Ragot, employée privée, demeurant à F-55130 Vouthon-Bas, 22, Grand-rue.
- c) Monsieur Jean-Marie Louis Prunnot, indépendant, demeurant à Malzéville/France.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

la société H. FAR AND J. DOLE ASSOCIATES INC., avec siège social à Old Rudnick Lane 30 - Dover DE 19901 USA.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2004.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration Monsieur Kléber Fernand Charles Hardy et Monsieur Jean-Marie Louis Prunnot, préqualifiés, ici présents, et Madame Christiane Simone Marcelle Ragot, également préqualifiée, ici représentée par Monsieur Kléber Fernand Charles Hardy, aux termes d'une procuration ci-annexée, se sont réunis en conseil et ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Kléber Fernand Charles Hardy, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: S. Hardy, J.-M. Prunnot et Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 1998, vol. 840, fol. 44, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1998.

F. Kessler.

(15930/219/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

EUROLUX CARRELAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph Marchitelli, poseur de carrelage, demeurant à F-57101 Thionville/Guentrange.
- 2.- Monsieur José De Sousa Valente, poseur de carrelage, demeurant à L-5256 Sandweiler, 35, rue Nicolas Welter.
- 3.- Madame Brigitte Steinbach, employée privée, demeurant à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Sièg

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal le commerce, la fourniture et la pose de tout carrelage.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de EUROLUX CARRELAGES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux millions de francs (frs 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (frs 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Joseph Marchitelli, préqualifié, mille parts sociales	1.000
2.- Monsieur José De Sousa Valente, préqualifié, cinq cents parts sociales	500
3.- Madame Brigitte Steinbach, préqualifiée, cinq cents parts sociales	500
Total: deux mille parts sociales	<u>2.000</u>

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de deux millions de francs (frs 2.000.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 1998.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

- Monsieur Joseph Marchitelli, préqualifié.

b) Gérants administratifs:

- Monsieur José De Sousa Valente, préqualifié.
- Madame Brigitte Steinbach.

Pour des opérations ne dépassant pas le montant de frs 50.000,- (cinquante mille francs) la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant. Pour les opérations dépassant le montant ci-avant fixé, la signature conjointe du gérant technique avec celle d'un gérant administratif est requise.

Condition spéciale

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des statuts qui précèdent.

Dont acte, fait et passé à Fentange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Marchitelli, J. De Sousa Valente, B. Steinbach, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 1998, vol. 833, fol. 57, case 3. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 avril 1998.

J.-J. Wagner.

(15931/239/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

DEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 14, rue de la Libération.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu en date du 2 avril 1998 que Monsieur Romain Hentgen, demeurant à L-5431 Lenningen, 15, rue des Vignes, a démissionné avec effet au 02.04.1998 en sa qualité d'administrateur-délégué de la société.

Monsieur Romain Hentgen reste membre du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1998, vol. 506, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15946/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

CHASE MANHATTAN VISTA FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 52.429.

Les comptes annuels au 31 octobre 1997, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 1998, vol. 506, fol. 28, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

Pour CHASE MANHATTAN VISTA FUNDS, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(15966/013/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

CHASE MANHATTAN VISTA FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 52.429.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 1998 a pris les résolutions suivantes:

1. Les actionnaires ont réélus comme administrateurs:

- Ms Sarah E. Jones
- Mr Richard W. McWalters
- Mr Fergus Reid
- Mr Leonard M. Spalding, Jr
- Mr Terence J. Todman, Jr
- Mr H. Richard Vartabedian
- Mr Georges Vergnion.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 1999 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. PRICE WATERHOUSE, S.à r.l. Luxembourg, a été réélu Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

Pour CHASE MANHATTAN VISTA FUNDS, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1998, vol. 506, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15967/013/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.

ARCANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 37.887.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 15 décembre 1997 que les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes actuels, respectivement Monsieur Roeland P. Pels, Monsieur Martyn Crespel, Monsieur Peter Svenilson et Monsieur Bernard Irthum sont renouvelés pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 16 avril 1998.

Roelands P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1998, vol. 506, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15952/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1998.
